



BULLETIN INFOS

BOURSEVILLE

OCTOBRE 2024

EDITO DU MAIRE

Chers(es) Boursevillois(es), après ces grandes vacances passées, il était grand temps de la rentrée pour toutes et tous. Les gens du voyage sont repartis sans nous causer trop de désagréments, je veux d'ailleurs vous informer que tout a été mis en place pour éviter leur installation sur notre terrain de foot et ses abords. Mais malgré cela la loi n'est pas de notre côté mais du leur puisque nous ne disposons pas d'une Aire d'Accueil de Grand Passage, ce n'est pas faute d'avoir déterminé une zone pour l'installation de celle-ci reste aux représentants de l'état d'assumer et de réaliser les travaux y afférent. Nos élus aussi ont effectué leur rentrée politique. Nouveau gouvernement, nouveau député, on nous annonce déjà des restrictions pour nos budgets communaux ! Nous allons devoir encore nous serrer la ceinture ! Alors que je pense que nous payons, travaillons et contribuons assez comme cela.

A la parution de ce BI qui regroupe deux réunions de conseil municipal, vous pourrez constater le démarrage des travaux de la rue de Tully il était grand temps, après un retard de presque deux mois sur le calendrier. Suite à des demandes toujours supplémentaires de l'APEV concernant la mare et un prix exorbitant de 90 000€ TTC pour sa réalisation, il a été décidé de reculer pour sa création les travaux à 2025 - 2026. Je ne manquerai pas de vous tenir informés au fur et à mesure de l'avancée sur ce dossier. Nous avons dû recruter un agent technique en remplacement de notre titulaire pour une durée inconnue. Je pense que vous avez pour beaucoup eu l'occasion de le rencontrer. Et aussi de pouvoir observer son travail que je trouve efficace.

Il nous faudra réfléchir aussi à nos bennes à déchets s'il est vrai que pour certains habitants ne disposant pas de remorque elles sont très utiles je demanderai aux personnes ayant une remorque de faire l'effort de se rendre en déchèterie, afin de faire perdurer ce service unique au sein de la CCV.

Nous allons procéder à l'abattage des arbres jouxtant le city stade, ceux-ci seront remplacés dès que tout sera enlevé. En effet encore dernièrement une énorme branche est tombée sur le chemin qu'empruntent nos petites têtes blondes pour se rendre à la restauration scolaire au CSC, par chance pas d'accident à déplorer.

Il me reste à vous souhaiter bonne lecture de ce BI et de vous dire à bientôt, j'espère lors de la cérémonie des vœux du Maire qui se déroulera le samedi 4 janvier 2025 à 18h au CSC où je vous attends nombreux(ses).

Le Maire

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Mardi : 10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Mercredi : fermé au public

Jeudi : 10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Vendredi : 13h30 – 16h30

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024 à 18H30

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mmes HOLLEVILLE, JOLLY, et Mrs CAUX, BEURAIN, HEDIN, DENTIN, PILOY
Pouvoirs : Monsieur DURET François à Monsieur CAUX Yannick
Monsieur DELRUE Jean-André pouvoir à Madame HOLLEVILLE Géraldine
Madame SANNIER Audrey pouvoir à Madame JOLLY Séverine
Absents : Mme CHARLET – Mme PLOUARD – Mme DURET

Approbation du Compte rendu du 15 avril 2024

Le compte rendu est adopté à l'unanimité 10 pour.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur BEURAIN Emmanuel est désigné secrétaire de séance

Convention d'adhésion au service de missions temporaires du CDG 80

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent des services techniques est en arrêt maladie ordinaire depuis le 26 juin et que cette situation risque de perdurer.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme anime un service de « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service du CDG 80 propose aux collectivités de rechercher puis mettre à disposition un personnel pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents, de les affecter à des missions temporaires (besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités) ou sur un poste momentanément vacant.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque demande de mission de la part de la commune fera l'objet d'une fiche de renseignements qui en précisera l'objet, la période et les éléments de rémunération puis d'un contrat de travail avec l'agent identifié et enfin d'une facturation mensuelle auprès de la collectivité. Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Le taux de frais de gestion en vigueur au moment du vote (pm CA du CDG 80 du 5 décembre 2022 mis à l'ordre du jour : le vote du taux est à 8%)
Le Conseil vote à l'unanimité 10 voix pour

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les tontes de la commune soient confiées à l'Entreprise Villemant qui a déposé un devis de 525 € par passage pour environ 15 heures de travail à 2.
Le conseil Municipal valide cette proposition.

Divers

-Monsieur Le Maire donne lecture d'un rapide bilan du service des bennes gazon et des bennes branches. Depuis mars 2024, plus de 54 tonnes de gazon et 47 voyages au dépôt de la CCV à Bourseville.

-Monsieur le Maire indique qu'il faudra avoir une réflexion sur l'avenir des bennes.

-Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le jury départemental des villages fleuris passera le 18 juillet 2024.

-Monsieur le Maire invite le 02 août 2024 en Mairie les Conseillers Municipaux au pot en l'honneur des agents de la collectivité qui ont reçu la médaille du travail.

-Madame HOLLEVILLE Géraldine indique qu'un cirque s'installera au Centre Socio Culturel le 07 octobre 2024.

-Monsieur le Maire informe qu'il y a très peu d'inscriptions au repas du 14 juillet, il ne sait pas si le repas sera maintenu.

-Madame HOLLEVILLE demande si l'harmonie de Woignarue a été réservée pour la fête locale, Monsieur le Maire lui demande de bien vouloir les contacter. Madame HOLLEVILLE indique également que la Clique de Vaudricourt va envoyer un devis.

Fin de séance 20h10

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2024 à 18H30

L'an deux mille vingt-quatre, le onze octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mmes HOLLEVILLE, JOLLY, et Mrs CAUX, DURET, HEDIN, DENTIN, PILOY

Pouvoirs : Madame DURET Marie-Laure à Monsieur CAUX Yannick

Monsieur DELRUE Jean-André pouvoir à Madame HOLLEVILLE Géraldine

Madame SANNIER Audrey pouvoir à Madame JOLLY Séverine

Monsieur BEAURAIN Emmanuel à Monsieur DURET François

Absents : Mme CHARLET – Mme PLOUARD

Approbation du Compte rendu du 11 juillet 2024

Le compte rendu est adopté à l'unanimité 11 pour.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Philippe HEDIN est désigné secrétaire de séance

Changement de dénomination de la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme souhaite changer de dénomination.

Par délibération du 16 février 2024, le Comité de la Fédération a approuvé le changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme ».

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur ce changement de dénomination.

Le Conseil Municipal est favorable au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme ».

Le conseil Municipal vote à 11 voix pour

Participation de l'Association Notre Dame des Anges au moteur du Tinteur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association Notre Dame des Anges s'est engagée à participer à hauteur de 1 000 € pour la réparation du moteur du Tinteur de l'église.

Pour établir le titre de recette à l'encontre de l'association, le Conseil Municipal doit se prononcer favorablement.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à établir le titre de 1 000 € (mille euros)

Le conseil Municipal vote à 11 voix pour

Décision Modificative n°1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6413 : Personnel non titulaire		7 000,00 €
D 6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance		3 000,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		10 000,00 €
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		859,00 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		859,00 €
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	10 859,00 €	
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions	10 859,00 €	
R 28041511 : Amort. subv GFP rattach. - Biens mobiliers, matériel et étu		859,00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections		859,00 €
R 1348 : Autres fonds affectés à l'équipement non amortissable		859,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		859,00 €

Le conseil Municipal vote à 11 voix pour

Recrutement de 2 agents recenseurs pour le recensement de 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est concernée par le recensement de la population du 15 janvier au 16 février 2025.

Suite à la formation réalisée par l'Insee le 19 septembre dernier, il convient de nommer 2 agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population. Il est conseillé de recruter ces agents dès le 02 janvier 2025, pour permettre aux agents de participer aux journées de formation dispensées par l'Insee.

Le Conseil Municipal décide de recruter 2 agents recenseurs pour la campagne de recensement 2025, à compter du 02 janvier 2025 jusqu'au 16 février 2025. La rémunération sera fixée sur la base de l'indice brut 367 – indice majoré 366, niveau de recrutement du grade d'adjoint administratif, échelon1,

Le conseil Municipal vote à 11 voix pour

Divers

Monsieur Le Maire fait un point sur les finances qui s'établissement au 07 octobre à

En fonctionnement : Dépenses : 412 247,00 € / Recettes : 433 296,76 €

En investissement : Dépenses : 159 623,03 € / Recettes : 7 876,11 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite d'un courrier recommandé reçu de l'APEV (envoyé au président de la CCV et au Maire) courrier datant du 15/09/2024 et reçu en mairie quelques jours plus tard, il a été proposé une rencontre le jeudi 10 octobre, or ceci n'étant pas

possible pour l'association, la date du 8/10 a été retenue à 16h en Mairie. Étaient présents les membres du bureau de l'APEV, MR le président de la CCV, MR le vice-président de la commission voirie / espaces vert, le cabinet Ecotone, Mme Lebris responsable voirie, MR Duret et MR le maire. Après un rapide tour de table les discussions ont commencé concernant les attentes de l'association, à savoir quels matériaux utilisés pour le fond de mare, quel mode de nettoyage des engins de chantier, quid du CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières), quelles plantations ? Qui les réalisent, que faire en cas de pollution ? Test de la qualité de l'eau effectué par la mairie chaque année, et entretien du pourtour (tonte 2 fois /an). Face à toutes ces exigences pour certaines nouvelles et au prix demandé pour la réalisation de la mare, 90000€ttc, il a été décidé d'un commun accord tripartite de reporter le terrassement de la mare et de mettre le boîtier de raccordement en attente rue de Tully. La réflexion sur la création d'un fossé le long de la rue de la croix de pierre sera demandée à V3B concept. Les travaux de voirie démarreront quant à eux à partir du jeudi 17/10 sous réserve d'intempérie. Un point hebdomadaire sera réalisé sur l'avancée des travaux. La solution pérenne de la mare n'est pas abandonnée mais sera mieux étudiée et les accords mieux définis. Une réalisation 2025/2026 semble plus probable.

-Monsieur le Maire indique que les jeux ont été retirés du square Dany Dubuc suite au constat de l'APAVE, il demande à Monsieur DURET de bien vouloir travailler rapidement sur la nouvelle implantation à côté du City Stade. Il pourrait être envisagé d'acheter une nouvelle structure l'année prochaine.

-Le changement de l'éclairage public en ampoule LED doit débuter début novembre.

-Les containers d'apport volontaire de verres seront mis en place fin novembre pour un démarrage des collectes 1 fois par mois à compter du 1^{er} janvier 2025. Il n'y aura plus de ramassage individuel de verre à compter du 31 décembre 2024.

Chaque logement est invité à conserver son container.

-L'association AVBS souhaite installer 5 panneaux d'information sur la commune, elle avait sollicité le Crédit Agricole, la CCV et la Commune afin d'obtenir une subvention. Le Crédit Agricole a répondu favorablement à hauteur de 3 000 € mais la Commission tourisme de la CCV veut que le projet soit porté par la Mairie et non par une association. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a demandé à l'entreprise SYD de bien vouloir refaire le devis au nom de la Mairie.

Le devis s'élève à 6847.88 € TTC, le Conseil Municipal accepte que la Commune avance les fonds et que l'Association rembourse la totalité de la somme HT, après versement de la subvention par la CCV. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire.

-Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur DENTIN Michel qui demande la réparation du pare ballon car il a encore récupéré des ballons dans son terrain et a dû faire intervenir un couvreur pour remplacer des tuiles cassées sur un bâtiment. Monsieur DENTIN précise qu'il ne s'agit pas uniquement des joueurs de la JSB mais que « certains apprentis footballeurs » préfèrent le stade au City. Monsieur le Maire s'est entretenu avec le Président de la JSB, la Mairie va commander un nouveau pare ballon et rencontrer Monsieur DENTIN car si les tuiles ont été cassées lors d'un match de la JSB il faudra faire marcher l'assurance de l'Association.

-Monsieur le Maire montre les photos de la branche qui est tombée sur le chemin entre le Centre Socio Culturel et l'école, chemin emprunté chaque jour par les enfants pour se rendre à la restauration scolaire. Il propose au Conseil Municipal de faire abattre ces 3 arbres qui deviennent dangereux et d'en replanter des nouveaux. Le bois sera vendu dans les mêmes conditions qu'en début d'année. Le conseil municipal accepte l'abattage de ces 3 arbres.

-Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'Association Familles Rurales souhaite utiliser la salle pour leur cérémonie des vœux un week-end. Monsieur le Maire rappelle également que le Centre Socio Culturel est très souvent mis à disposition de cette association, en semaine, pour des réunions ou des formations.

Le Conseil Municipal décide de facturer la location du week-end au tarif en vigueur soit 220 €.

-Monsieur le Maire donne lecture d'un mail d'une personne extérieure à la commune qui souhaite louer le Centre Socio Culturel pour son mariage le 12 juillet 2025, cette location débordera sur le 14 juillet, Monsieur le Maire précise que le Comité des Fêtes propose d'organiser un repas champêtre sur le stade afin de permettre cette location. Le Conseil Municipal valide cette proposition

-Monsieur Jean-André DELRUE, absent à cette réunion, a demandé par mail que soit abordé un problème de voisinage Chemin Guillemette, indiquant que Monsieur BOUDINEL était venu exposer son souci en Mairie mais n'avait obtenu aucune réponse. Monsieur le Maire tient à apporter la précision suivante :

Par mail du 07 octobre Jean-André interpellait, en « questions diverses », le Conseil Municipal sur un problème d'élagage au Chemin Guillemette, photos

à l'appui, les arbres appartenant à Monsieur GUILLOT gêneraient Monsieur BOUDINEL, qui serait venu le signaler en Mairie mais qui n'aurait pas obtenu de réponse.

Afin de clarifier cette situation, et ne pas mettre les administrés en porte-à-faux, je suis allé rencontrer Monsieur BOUDINEL pour savoir quand il était venu en Mairie, n'ayant jamais entendu parler de ce problème.

Monsieur BOUDINEL m'a indiqué qu'il ne comprenait pas, qu'il n'était jamais venu en Mairie, pour évoquer ce souci, ni même en avoir parlé avec Monsieur DELRUE, puisque quand les branches le dérangent il les coupe lui-même en accord avec son voisin.

Je trouve déplorable de la part d'un Conseiller Municipal de créer des problèmes là où il n'y en a pas, Jean-André étant absent aujourd'hui, j'aurais l'occasion de m'entretenir avec lui prochainement à ce sujet.

-Madame HOLLEVILLE indique que l'opération brioche aura lieu le 19 octobre de 9h00 à 12h00 et qu'elle se fera en porte à porte comme les années avant Covid

-Madame HOLLEVILLE remercie le cirque qui s'est produit au Centre Socio Culturel le 07 octobre dernier, le spectacle était de qualité

-Madame HOLLEVILLE indique qu'il faudra mettre au vote de la prochaine réunion de Conseil les conditions d'octroi des bons pour les personnes en situation de Handicap

-Madame HOLLEVILLE indique que la réunion pour l'organisation du Téléthon aura lieu le 26 octobre à 11h en Mairie

-Monsieur DURET demande s'il ne serait pas possible de décaler la date de la fête foraine, Madame HOLLEVILLE lui répond qu'il faudrait voir avec les forains mais qu'il semble difficile de trouver une autre date

-Monsieur DURET indique qu'il a été contacté par un administré qui n'approuve pas que l'on demande aux propriétaires de remorques d'aller vider les déchets verts à la déchetterie de FEUQUIERES et de ne plus pouvoir utiliser les bennes. Monsieur le Maire indique que cette personne est déjà venue se plaindre en Mairie que les explications lui ont été apportées, il a la possibilité s'il le souhaite de louer une benne, comme le font d'autres Boursevillois au prix de 30€.

-Monsieur DENTIN indique qu'il a écrit à VEOLIA concernant l'entretien des poteaux d'incendie, qu'il a reçu une réponse ce soir et qu'à première vue la réponse n'est pas satisfaisante. Monsieur DENTIN continue de suivre ce dossier et ne manquera pas d'informer le Conseil de la suite.

Monsieur le Maire indique que les gens du voyage ont laissé une enveloppe de 277.69 €, ce qui est peu par rapport au temps passé, il précise que, dans l'ensemble, il n'y a pas eu de plaintes. Le Président de la Communauté de Communes et Madame la Sous-Préfète ont conseillé d'établir une convention pour les années à venir, Monsieur le Maire n'y est pas favorable car cela signifie que la commune est prête à accueillir les gens du voyage chaque année. Il a demandé qu'une solution pérenne soit trouvée entre l'Etat, la CCV et la CCVS.

-Le prochain Conseil Communautaire aura lieu à BOURSEVILLE le 18 décembre 2024 à 18h00, la présence de l'ensemble des Conseillers est vivement souhaitée.

Fin de séance 20h05

INFOS

Pensez à télécharger l'application IntraMuros, vous y retrouverez rapidement toutes les informations utiles de la commune



▶ INFOS ▶

En prévision du re-jointement d'une partie des caniveaux, il vous est demandé de bien vouloir désherber vos bordures.

➤ **Caniveaux et trottoirs :** Par arrêté en date du 23 juillet 2019, les Boursevillois sont tenus de balayer le trottoir et le caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur de la ou des façades de leur propriété (maisons, cours, jardins, ...). Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés, compostés ou évacués.

➤ **Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal**

➤ **Rappel de la gendarmerie :** Il est strictement interdit de se stationner ou de se garer sur les trottoirs. Pour rappel l'article **R417-11** du code de la route stipule : "Est considéré **comme très gênant pour la circulation publique** l'arrêt ou le stationnement, d'un véhicule motorisé sur les trottoirs ».

Un stationnement est **catégorisé comme étant gênant** lorsqu'il a lieu sur un passage réservé à la circulation piétonnière, comme un trottoir ou un accotement. Effectivement, lorsque vous vous garer à ces endroits, vous pouvez contraindre les piétons à emprunter la chaussée, ce qui est très risqué pour eux.

Tout arrêt ou stationnement très gênant pour la circulation publique prévu par le présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

LES NOUVEAUX AGENTS DE LA COLLECTIVITE



Hugo BRIET
Agent des Services Techniques



Tiffany BONNAY
Agent des services Extra et Péri Scolaires

Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

* Elle est délivrée sur présentation de :
- la carte nationale d'identité
- le livret de Famille
- un justificatif de domicile

* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :
s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



En application du règlement général de la protection des données, la publication d'informations personnelles liées à une naissance, un mariage ou un décès dans le Bulletin Infos est soumise à l'accord des personnes, des parents ou des familles. Si vous souhaitez annoncer votre mariage, la naissance de votre enfant ou un décès d'un proche.

Merci d'adresser votre demande par mail : contact@mairie-bourseville.fr

Recensement de la population 2025

Insee en partenariat avec votre commune

Le recensement se déroulera à Bourseville du 16 janvier au 15 février 2025

L'ADSL s'en va bientôt,
la fibre
est déjà là !



Au 1^{er} janvier 2025 le réseau cuivre disparaîtra et vous ne pourrez plus passer de communication téléphonique si vous n'êtes pas raccordé à la fibre. Les demandes de raccordements pouvant prendre du temps, il convient de vous rapprocher de votre opérateur dès maintenant

A VOS AGENDAS

- 02 novembre** : défilé d'Halloween organisé par l'APE
- 09 novembre** : harengade organisée par la JSB
- 11 novembre** : Commémoration
- 23 novembre** : soirée beaujolais organisée par l'AASPB
- 29 novembre** : téléthon
- 20 décembre** : spectacle de Noël organisé par l'école
- 04 janvier** : cérémonie des vœux du Maire

LES PHOTOS



Défilé du 14 juillet



Fête locale



Spectacle de cirque offert aux enfants de l'école



Spectacle Edith Piaf